



REUNION DU 26 SEPTEMBRE 2023

PV N. 6

PRESIDENT : M. LIOBET GUILHEM

PRESENTS : MME CINTHIA SCHERCK. MM. FRACHET OLIVIER - COUTURAUD CORENTIN - BALESTRAT CHRISTIAN - VILLENEUVE MICHEL - DUFOSSET ALEXANDRE – PATRICE LAMOTHE

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d’appel devant la commission d’appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l’article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF.

Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

**La commission rappelle à toutes les équipes que l’utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude +.
Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat. (il en est de même pour les personnes présentes sur le banc de touche).**

La commission rappelle également que les frais d’arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d’arbitrage directement à l’arbitre.

Saison 2023/2024

CALENDRIER

9/9	16/09	23/09	30/09	7/10	14/10	11/11	18/11	25/11	02/12
JOUE	JOUE	JOUE	CH	CH	CH	CH	CH	CH	CH



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

9/12	16/12	13/01	20/01	27/01	03/02	10/02	17/02	09/03	16/03
CH	COUPE	COUPE	CH	CH	CH	CH	COUPE	CH	CH

23/03	30/03	06/04	13/04	04/05	11/05	18/05	25/05	01ET02/06
CH	CH	CH	COUPE ½ FINALE	CH	CH	CH	CH	FINALE JEUNE

U17 :

U17 D1 :

Match N°51841 .1 AS Panazol et CA Rilhac Rancon prévu le 30/09/23 :

En raison du match de coupe Gambardella engageant l'AS Panazol ce jour-là, cette rencontre est reportée au 21/10/23.

Match N°51835.1 Limoges Lafarge JS et Fun 87 GJ du 23/09/23 :

Le club de Limoges Lafarge sera prélevé d'une amande de 7^E pour « résultat non saisi ».

U17 D2 :

POULE A :

Match N°51894.1 Limoges AF et AS Panazol 2 DU 16/09/23 :

Suite au rapport de l'arbitre de la rencontre sur le fait qu'aucune tablette ne lui a été présentée,

La commission sanctionne le club de Limoges Avenir Foot d'une amande de 50€ pour « Absence de tablette » .

POULE B :

U15 :

U15 D1 :

Match N°52065.1 Rochechouart OC et CS Feytiat 2 du 30/09/23 :

En accord avec les deux clubs le match se jouera à 15H au-lieu de 15H30.



Match N°52061 .1 SC Verneuil 2 et AS Panazol du 23/09/23 :

Le club de SC Verneuil sera prélevé d'une amande de 7 € pour « résultat non saisi ».

U15 D2 :

POULE A :

Match N°51994.1 Fun87 GJ et AS Folles du 30/09/23

En accord avec les deux clubs,

Le match est inversé et se jouera à **Folles**.

COUPE U15 :

En raison de son forfait général en championnat, le club de l'AS Ambazac est désinscrit de la coupe U15 conformément au règlement du district de Football de la Haute-Vienne.

Le club de l'AS Ambazac sera crédité de 33,33 € des frais d'engagement de la coupe U15.

U15 A 8 :

VU LE FAIBLE NOMBRE D'INSCRIPTION LA COMMISSION REPOUSSE LES ENGAGEMENTS JUSQU'AU 16/10.

CARTON VERT :

Retour avec la reprise des compétitions du carton vert qui est un dispositif Fédéral pour valoriser les bons comportements sur les terrains.

Le carton vert récompense le fair-play des joueurs et joueuses.

Le Président
M. LIOBET Guilhem

Le secrétaire
DUFOSSET ALEXANDRE